

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

Le lundi vingt-neuf mars deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

Gilles DENNEVAL : pouvoir donné à Michel VALTER

Célyne DHAYNAUT : pouvoir donné à Carole SIMON

Gérard REGNAUD : pouvoir donné à Michel CHARBOGNE

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du Jour prévu à la séance est le suivant:

- **M14 - Vote du Compte Administratif (CA) 2009 ;**
- **M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2009 ;**
- **M14 – Approbation du Compte de Gestion 2009 ;**
- **M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement ;**
- **M14 – Vote du Budget Primitif (BP) 2010 ;**
- **M49 – Vote du Compte Administratif 2009 ;**
- **M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2009 ;**
- **M49 – Approbation du Compte de Gestion 2009 ;**
- **M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement ;**
- **M49 – Vote du Budget Primitif 2010 ;**
- **Projet route de Saint Martin sur le Pré et Carrefour Route de Louvois/Voie de l'Abeille – Participation CAC ;**
- **Informations diverses :**
 - **Dénomination rues zone Eco-industrielle.**

Monsieur le Maire précise que la M14 est le budget principal de la commune et la M49 est le budget de l'eau.

M14 - Vote du Compte Administratif 2009

Michel VALTER rappelle, ligne par ligne, les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement, inscrites au BP 2009 en énumérant les sommes votées l'année passée et celles réellement émises en 2009.

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti, et sous la présidence du doyen de l'assemblée Michel CHARBOGNE, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2009.

M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2009

Michel VALTER propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2009 au BP 2010.
Proposition adoptée à l'unanimité.

M14 – Approbation du Compte de Gestion 2009

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Compte de Gestion est le document comptable, dressé par le receveur, qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Suite à cela, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2009 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Michel VALTER propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section investissement au titre de l'année 2009.

Le Conseil vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M14 – Vote du Budget Primitif 2010

Michel VALTER et Jacques ROUSSEAU présentent le budget 2010 qui s'équilibre à 797 532 € pour la section fonctionnement et à 573 545 € pour la section investissement.

Monsieur le Maire précise que la priorité est donnée aux aménagements sécuritaires de la route de Saint Martin sur le Pré et route de Louvois, à l'achèvement de l'aménagement des pistes cyclables, ainsi qu'à l'agencement de l'espace vert à l'entrée de la commune côté Juvigny.

L'inscription d'un emprunt de 85 000 € est nécessaire à l'équilibre du budget. Il ne sera mobilisé que si le paiement de la totalité des travaux intervenait sur cet exercice.

Le BP 2010 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

M49 – Vote du Compte Administratif 2009

Après avoir énuméré les sommes votées au BP 2009 et celles réellement émises au titre de l'année 2009, Michel VALTER propose de passer au vote du CA 2009. Pour ce faire, il quitte la salle du Conseil Municipal et laisse la parole à Michel CHARBOGNE qui prend donc la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve les chiffres présentés au CA 2009 qui est voté à l'unanimité.

M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2009

Michel VALTER propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2009 au BP 2010. Proposition adoptée à l'unanimité.

M49 – Approbation du Compte de Gestion 2009

Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2009 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M49 – Vote du Budget Primitif 2010

Michel VALTER et Jacques ROUSSEAU présentent le budget de l'eau 2010 qui s'équilibre à 46 312 € pour la section fonctionnement et à 54 592 € pour la section investissement.

Le BP 2010 pour la M49 est voté à l'unanimité des membres présents.

Projet route de Saint Martin sur le Pré et Carrefour Route de Louvois/Voie de l'Abeille – Participation CAC

Michel VALTER explique qu'il y a lieu de délibérer sur le projet de sécurisation de la route de Saint Martin et du carrefour Route de Louvois / Voie de l'abeille, travaux exposés lors du dernier conseil municipal. De plus, il indique que la nature du chantier ouvre à différentes aides émanant du Conseil Général de la Marne au titre des amendes de police, de l'Etat au titre de la DGE et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne par le biais d'une subvention d'investissement. Le Maire propose donc de solliciter ces administrations pour l'octroi de subventions.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté pour la sécurisation de la commune et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour ce chantier.

Dénomination rues zone Eco-industrielle

Avec l'achèvement des travaux du site de LVMH, il y a lieu de nommer les rues adjacentes. Michel VALTER propose rue des Crayères, rue des Madilles et rue du Mont Grenier – référence aux lieux dits. De plus, il est nécessaire de nommer la rue desservant la 2^{ème} partie du lotissement des épinettes. Le Maire évoque le nom « d'impasse des épinettes ».

Après quelques échanges, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces dénominations de rues.

Informations diverses

Michel VALTER informe l'assemblée du changement de trajet des véhicules de l'entreprise ACOSTA, ceux-ci n'emprunteront plus la route de Saint-Martin-sur-le-Pré. Le conseil municipal complimente le transporteur pour cet effort.

Michel VALTER explique que dans le cadre des travaux de la route de Saint-Martin-sur-le-Pré, celle-ci sera fermée à la circulation le mardi 13 et mercredi 14 avril 2010. Une déviation sera alors mise en place et les riverains en seront avertis par note d'information distribuée dans leur boîte aux lettres.

Enfin Michel VALTER souhaite s'exprimer par rapport à l'article paru dans l'Union et relatif au projet de sécurisation des rues de la commune. Il indique catégoriquement la non existence de « zone 30 ». Cependant, il précise que dans le cadre de la mise en place de ralentisseurs, la législation oblige la pose de panneau « limitation 30 » pour le franchissement de ces passages.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 4 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

A Recy, le 30 mars 2010.

Le Maire,
Michel VALTER